

**COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 5 AVRIL 2016 à 18 h 30****(Extrait du Registre)**

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 5 AVRIL à 18 h 42, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 25 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : M. LAUZZANA Michel, M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. AMELING Christian, Mme JUILLIA Jacqueline, M. ZALATEU Jean-Jacques, M. LEMAIRE Jean-Marc, Mme VERLHAC Jacqueline, M. BORDES Michel, Mme LAPEYRE Brigitte, Mme OGIER Marie, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme ALEMAN Marie-Noëlle, Mme VILLA Pierrette, M. DEGUIN Gérard, M. SIMONITI Jean-Claude, Mme BIFFIGER Isabelle, M. HAMMOUCHE Samir, M. DUBOIS Louis-Paul.

Étaient représentés :

- Monsieur MEYNARD Jean-Claude pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Madame CHATOT Magali pouvoir à Madame LAMARTINE-GEORFFROY Céline.
- Madame FERRAND Isabelle pouvoir à Monsieur DEGUIN Gérard.
- Madame PAILHORIE Anne pouvoir à Monsieur AMELING Christian.

Madame Isabelle BIFFIGER a été désignée secrétaire de séance.

7 - OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016.**Mr HAMMOUCHE absent lors du vote du Budget.****VOTE : Pour : 26****Contre : 2 (M. SIMONITI, Mme BIFFIGER).**

Mes Chers Collègues,

Le budget primitif 2016 que j'ai l'honneur de vous présenter s'équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement et en suréquilibre pour la section d'investissement.

En effet, de par le report de l'excédent de fonctionnement cumulé élevé (2 691 K€) associé à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le budget prévisionnel 2016 permet d'envisager un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de plus de 2 800 K€.

La section d'investissement (4 617 K€) fait apparaître des dépenses importantes qui comprennent notamment 1 141 K€ de restes à réaliser et 1 361 K€ de dépenses d'équipement nouvelles.

Toutefois les recettes d'investissement alimentées par le virement de la section de fonctionnement atteignent la somme de 5 519 K€.

Ce déséquilibre (+ 901 K€) résulte de la volonté de ne pas prévoir de dépenses d'investissement en 2016 surévaluées (sincérité du budget) et surtout de conserver une réserve pour absorber la baisse de l'épargne nette comme présentée lors du DOB 2016 (prospective 2016-2021), et s'assurer ainsi du remboursement du capital de la dette pour les prochains budgets.

Le budget 2016 se présente donc comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
• section de fonctionnement :	9 081 916.04 €	9 081 916.04 €
• section d'investissement :	4 617 304.47 €	5 519 160.42 €
BUDGET TOTAL :	13 699 220.51 €	14 601 076.46 €

1.- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 9 081 916.04 €

Les principaux postes de cette section sont :

DEPENSES

- les charges à caractère général (011) : **1 563 835 €** (au lieu de 1 752 115 € BP 2015)
 - *transfert des dépenses liées à la rémunération des personnels extérieurs (TAP/reforme des rythmes scolaires) vers le 012.*
 - *Transfert de l'assurance statutaire du personnel vers le 012.*
 - *Resserrement des prévisions au regard des dépenses constatées en 2015*
- les dépenses du personnel (012) : **3 445 075 €** (au lieu de 3 250 000 € BP 2015)
 - *rémunération des personnels TAP (anciennement 011)*
 - *prise en compte de l'assurance statutaire des personnels (anciennement 011)*
 - *Augmentation des cotisations sociales (IRCANTEC)*
 - *Titularisation de deux emplois d'avenir*
 - *Le glissement vieillesse et technicité (avancement d'échelons et de grades)*
 - *Augmentation du point d'indice en deux temps (+ 0.6 % en juillet 2016 et +0.6 % en février 2017)*
 - *Prévision du retour des agents en disponibilité pour convenance personnelle*
 - *Remboursement du personnel mis à disposition par le CCAS (anciennement 65)*

- atténuation de Produits (014) : **100 €** (au lieu de 400 100 € BP 2015)
 - *Arrêt du reversement de fiscalité Zone Jean Maleze (en lien avec la baisse de l'Attribution de Compensation)*

- les autres dépenses de gestion (65) : **573 700 €** (au lieu de 626 000 € BP 2015)
 - *diminution de la participation au SIVU (ancien SIVOM) du fait de la zone d'intérêt communautaire Jean Maleze*
 - *suppression du reversement par subvention de la mise à disposition du personnel par le CCAS (comptabilisé au 012 maintenant)*

- les charges financières (66) : **128 353.22 €** (au lieu de 160 000 € BP 2015)
 - *Désendettement et pas d'intérêts nouveaux pour 2016*

- les charges exceptionnelles (67) : **7 675 €** (au lieu de 25 700 € BP 2015)
 - *régularisation exceptionnelle de titres en 2015.*

- les dépenses imprévues (022) : **200 000 €** (idem BP 2015)
 - *Permettent de répondre rapidement à des aléas budgétaires*

RECETTES

- Les produits des domaines (70) : **255 450 €** (au lieu de 290 350 € BP 2015)
 - *Ajustement par rapport au réalisé 2015*

- les impôts et taxes (73) : **4 900 084 €** (au lieu de 5 123 055 € BP 2015)
 - *Prise en compte de la revalorisation par la loi des finances des bases fiscales (+ 1%)*
 - *Baisse de l'attribution de compensation suite aux transferts de charges (SIVOM) et à la modification des modalités de reversement du produit fiscal (zone Jean Maleze) par l'Agglomération d'Agen*
 - *Anticipation sur la baisse des recettes liées à la TLPE en raison de la mise en place du règlement intercommunal de publicité (réduction des surfaces d'affichage)*
 - *Absence de notification du FPIC*

- les dotations et participations (74) : **878 015 €** (au lieu de 1 117 711 € BP 2015)
 - *Baisse de la DGF et des compensations de l'État*

- *Suppression du reversement de produit fiscal par Castelculier (transfert zone Jean Maleze)*
- *Suppression (à venir) du RKG par le Conseil Départemental*
- *Baisse des compensations de l'État sur la fiscalité*
- *Arrêt du remboursement par l'État pour les emplois d'avenir titularisés*

- *Autres produits de gestion (75) : **23 050 €** (au lieu de 31 350 € BP 2015)*
 - *Perte de recettes liées à l'arrêt du loyer payé par le SIVOM*

- *Atténuation de charges (013) : **114 000 €** (au lieu de 85 376 € BP 2015)*
 - *Remboursement du salaire des personnels pour certaines absences*
 - *Réajustement par rapport au réalisé 2015*

- *Produits exceptionnels (77) : **1 200 €** (au lieu de 126 530 € BP 2015)*
 - *Écritures en 2015 pour récupérer du FCTVA (dépenses comptabilisées en investissement sur le CA 2015)*

2.- SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle est en suréquilibre en recettes par rapport aux dépenses :

DEPENSES : **4 617 304.47 €** (au lieu de 4 829 411.20 € BP 2015)

RECETTES : **5 519 160.42 €** (au lieu de 4 829 411.20 € BP 2015)

Les principaux postes des dépenses d'investissement sont :

- *Immobilisations incorporelles (20) : **21 564.80 €** (au lieu de 17 989.80 € BP 2015)*
 - *5 104.80 € de RAR*
 - *16 460 € de dépenses nouvelles (licences informatiques)*

- *Subventions d'équipement versées (204) : **126 208.50 €** (au lieu de 155 000 € BP 2015)*
 - *3 428.50 € de RAR*
 - *122 780 € de dépenses nouvelles (fonds de concours voiries et éclairages publics, subventions logements sociaux, PIG logements vacants)*

- *Immobilisations corporelles (21) : **2 232 153.95 €** (au lieu de 2 431 900.92 € BP 2015)*
 - *1 017 283.95 € de RAR (dont travaux du centre bourg)*
 - *1 214 870 € de dépenses nouvelles dont :*

- Tranche 3 locaux associatifs
 - Travaux accessibilité bâtiments communaux
 - Travaux étanchéité toiture Ecole de Brassens
 - Création de WC, d'une ouverture entre les deux cours et travaux accessibilité école de st Ferréol
 - Remplacement chauffage école de St Ferréol
 - Tranche 1 des travaux d'aménagement de Delbès
 - Création local pour stockage matériel et produits au stade sportif de Lajunie
 - Mise en conformité et création de bureaux au Centre Technique Municipal
 - Modification carrefour du Pont Bleu
 - Réalisation de pistes cyclables
 - Reprofilage et réhabilitation de la route de Cazalet
 - Enfouissement réseaux rue Anatole France
 - Achat d'un tracteur pour les services techniques
 - Remplacement des jeux et du sol pour la Halte Garderie
 - Acquisition divers matériels et mobiliers...
- Remboursement d'emprunts (16) : **765 000 €** (au lieu de 775 000 € BP 2015)
 - Remboursement de la dette en capital. Dernière année avant fléchissement de l'annuité de la dette
 - Dépenses imprévues (020) : **200 000 €**
 - *Permettent de répondre rapidement à des aléas budgétaires*

Les principaux postes des recettes d'investissement sont :

- Subventions (20) : **783 667.28 €** (au lieu de 353 970.48 € BP 2015)
 - 731 087.28 € de RAR (notamment pour les travaux du centre bourg et essentiellement constitués par le FST de l'Agglomération d'Agen)
 - 52 580 € de recettes nouvelles correspondant aux demandes de subventions faites au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental.
- Emprunts (16) : **0 €** (au lieu de 1 000 € BP 2015)
 - Pas de recours à l'emprunt
- Dotations (10) : **230 100 €** (au lieu de 210 100 € BP 2015)
 - Produit de la Taxe d'aménagement (ancienne TLE)
 - Produits de la récupération de la TVA sur les investissements (FCTVA)
- Excédent de fonctionnement Capitalisé (1068) : **1 323 543.32 €**

(au lieu de 1 097 754.76 € BP 2015)

- Résultat de l'affectation du résultat 2015
- prise en compte du résultat de l'exercice de la section d'investissement (Recettes – dépenses), du solde d'exécution reporté n-1 (déficit cumulé) et des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Je vous propose, Mes Chers Collègues, d'adopter le Budget Primitif 2016 qui vous est présenté en ANNEXE 4.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
PAR 26 voix Pour ET 2 Contre.**

ADOPTE le Budget Primitif 2016 tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 8 avril 2016

Pour copie conforme,
Le Maire,
M. LAUZZANA

